

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENTS RCA06 17111 ET RCA06 17112

Les règlements ci-après décrits ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce tenue le 6 novembre 2006 et entrent en vigueur conformément à la loi.

Le Règlement **RCA06 17111** intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ».

Le Règlement **RCA06 17112** intitulé « Règlement modifiant l'article 2 du Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN/NDG – 1), relativement aux dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2007 ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 15 novembre 2006.

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement